

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Assemblée nationale : adoption à l'unanimité de textes de loi

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

SÉANCE à forte tonalité sociale et environnementale. Ainsi pourrait-on qualifier la plénière qu'a dirigée hier, au palais Léon-Mba, le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi. D'autant que les trois textes de loi (une proposition et deux projets) adoptés à l'unanimité par les députés devraient avoir des incidences significatives dans la vie des personnes du 3e âge, en matière de protection de la nature, d'organisation et de promotion de la culture dans notre pays. Il en va ainsi de la proposition de loi portant protection et promotion des droits des personnes âgées. Un texte initié par le député du 2e siège du département de la Douigny, Bonaventure Nzigou Manfoumbi, dont l'innovation

majeure consiste en l'instauration d'une "carte verte" devant permettre aux personnes âgées d'avoir accès prioritairement à tous les services administratifs de l'Etat et privés". Entendu qu'au sens dudit texte, "la forme, les modalités de réalisation matérielle, l'octroi, la délivrance, le renouvellement, le remplacement, ainsi que la durée de la validité de la carte sont fixés par voie réglementaire". Au regard des difficultés auxquelles sont confrontées les personnes du 3e âge dans notre pays, cette initiative de l'élu de la Douigny est appréciable. Vu que, avait-il mentionné lors de son audition, elle est sous-tendue par la volonté de "rendre effective la politique de protection des personnes âgées en leur témoignant reconnaissance et soutien". Loin de tout ceci, le projet de loi portant modification et suppression

de certaines dispositions de la loi 003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux obéit, quant à lui, à la nécessité de remédier aux effets de la caducité de l'ordonnance 007/PR/2017 du 27 février 2017. Laquelle, malheureusement, n'avait pas été examinée et ratifiée par l'Assemblée nationale en son temps. Avec ceci que, avait indiqué le ministre des Eaux, des Forêts, le Pr Lee White, l'objectif visé est de poser les bases d'une politique environnementale plus ambitieuse et répondant aux aspirations sociales des populations. De même, le projet de loi portant création, attribution et organisation de l'Office national de développement du sport et de la culture (ONDSC) résulte de la nécessité de combler un vide juridique, consécutif au contrôle de constitutionnalité de la loi 031/2020 par la Cour constitutionnelle.



Photo: Sylvain Maganga

Vue partielle des députés adoptant les textes.

Gabon-France : la coopération judiciaire évoquée à la Chancellerie

J.K.M
Libreville/Gabon

LA coopération judiciaire entre la France et le Gabon était au cœur de l'échange que la ministre de la Justice, garde des Sceaux et chargée des Droits de l'Homme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, a eu hier à son cabinet avec l'ambassadeur de France au Gabon, Alexis Lamék. Une rencontre aux allures de prise de contact, d'autant qu'il s'agissait du premier tête-à-tête entre les deux personnalités depuis l'arrivée du diplomate français en terre gabonaise. De fait, avec son interlocuteur, la garde des Sceaux a évoqué la nécessité d'adapter le cadre juridique sous-tendant les relations judiciaires entre nos deux pays au contexte actuel. Ce, d'autant plus que certains accords datent des années 60. C'est dans ce sens qu'ont également été abordées les problématiques d'exequatur des jugements,



Photo: DR

Phase de l'échange entre la garde des Sceaux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, et l'ambassadeur de France au Gabon, Alexis Lamék.

la convention d'aide mutuelle judiciaire, la convention annexe relative à l'emploi du personnel judiciaire et le projet de jumelage entre les Cours de cassation gabonaise et française, etc. Toute chose suffisamment révélatrice de l'ambition de la membre du gouvernement et de l'ambassadeur de France au Gabon d'impulser une nouvelle dynamique en matière judiciaire. Ce dernier a réaffirmé la disponibilité de son pays à accom-

pagner le Gabon en matière de renforcement des capacités des personnels judiciaires et des acteurs de la société civile. Non sans avoir salué le leadership des plus hautes autorités gabonaises dans les domaines de la lutte contre les discriminations faites aux femmes, la protection de la veuve et de l'orphelin, etc. Un leadership qui s'est matérialisé, a-t-il précisé, par l'adoption d'un certain nombre de textes législatifs et réglementaires.

CND : Me Séraphin Ndaot Rembogo à nouveau accusé de "gestion opaque"

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LA vie est loin d'être un long fleuve tranquille pour Me Séraphin Ndaot Rembogo, président du Conseil national de la Démocratie (CND) et tête de file du Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS). Ce dernier essuie de nouveau les foudres de certains membres du CND. Après les accusations portées par Louis Ingongui, son ancien directeur de cabinet et secrétaire général du PDS (Ndlr : suivie de sa démission fracassante de l'institution et du parti), voilà qu'un autre acteur du CND lui emboîte le pas. En atteste la vidéo, devenue virale, de Simon Adolphe Evouna, président du Parti socialiste unifié (PSU), accompagné d'autres acteurs politiques. Dans cette vidéo, le président du PSU tire à boulets rouges sur le patron du CND. Non sans interpeller les plus hautes autorités sur la "gestion opaque", selon lui, de cette institution. Simon Adolphe Evouna et les siens réclament le paiement des perdiems de la dernière session ordinaire du CND et le reliquat de mars dernier. Dans la même veine, ils accusent Ndaot Rembogo d'avoir fait main basse sur ladite cagnotte. Comme il fallait s'y attendre, l'incriminé rejette en bloc les dites allégations et, par la même occasion, réplique de manière



Photo: Adjai Ntoutoume/L'Union

Nouvelles accusations inhérentes à la gestion du CND portées contre Séraphin Ndaot Rembogo.

cinglante par le truchement du porte-parole du CND. "Nous mettons formellement en garde le président du PSU et toute sa bande dont l'attitude constitue une réelle menace pour l'image du CND et l'essor de notre jeune démocratie", prévient Martin Boudzanga, porte-parole du CND. Ce dernier estimant qu'il s'agit ni plus ni moins de "propos diffamatoires dont le but unique est de nuire". S'il est vrai que le CND patauge dans d'énormes difficultés financières, comme n'a de cesse de le rappeler son président à l'ouverture de chacune des sessions ordinaires, les accusations à répétition de "malversations financières" méritent toute de même que les services compétents s'y intéressent. D'autant que les plus hautes autorités ont décidé de combattre avec la dernière énergie tout détournement de deniers publics.